



Appel de cotisation 2019

Pourquoi choisir l'ASSO ?

1. Pour avoir un diagnostic précis de l'état de la profession,
2. Bénéficier d'une meilleure audience auprès des pouvoirs publics, grâce à sa représentativité unique.

**Adhérer à l'ASSO,
c'est le choix de la meilleure assurance sur l'avenir**

Conseil d'administration

Président
Nicolas Goossens

Vice-Président
Bernard Olivier
Jean-Philippe Radulesco

Secrétaire général
Nicolas Artero

Secrétaire adjointe
Mireille Guibert

Trésorière
Soizic Bouchand

Trésorier adjoint
Jack Bonnaure

Membres
Mounir Bahri
Laurence Bouaziz
Pascal Ducos
Mouna Fattahi
Béatrice Gougeon

Jérôme Lepinay
Valérie Pigeot
Stéphanie Reveret

Siège Social
7, rue Buzot
27000 EVREUX

ASSO
BP 60127
13631 Arles Cedex

Tél. 06 10 28 16 05

Docteur	Spécialiste qualifié(e)
Adresse pro	
Mail	-----@-----
N° siret	<input type="text"/>

- Cotisation ASSO : 560 €
- Première cotisation à l'ASSO : 410 €
- Déjà membre d'un syndicat FSDL régional: 320 € (avec justificatif)
- Associés, chacun : 540 €
- Médecin ODMF (ne bénéficie pas de l'adhésion FSDL) : 320 €
- Retraité(e) : 140 €
- Interne (DESODF) avec Justificatif : 1 €
- Je souhaite être contacté(e) par la Médicale de France pour bénéficier de l'offre préférentielle sur la RCP.

Cachet professionnel

L'adhésion à Juridica est comprise dans votre cotisation. Elle met à votre disposition une des meilleures plateformes de conseil et de prise en charge juridique professionnelle. Cette Protection Juridique est nominative. Les adhérents qui n'auront pas renouvelé leur adhésion au 30 juin ne bénéficieront pas de Juridica pour l'année entière.

Remplir l'appel de cotisation et l'adresser avec votre chèque à :
ASSO - BP 60127 - 13631 Arles Cedex